Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 17 octobre 2025 – N° 147/H030

Commission *Entreprises et stratégies de marché* du 30 octobre 2025 accompagnée de la commission *Environnement et développement durable*

Présidents : Gianluca Orefice, Xavier Timbeau

Synthèse

Le thème central de la réunion portait sur les effets de la contribution des entreprises à la transition écologique

L'Insee s'est interrogé sur l'utilité des informations issues du rapportage obligatoire des entreprises pour enrichir les statistiques sur l'effet de l'activité des entreprises sur l'environnement. Le système de statistique publique repose actuellement sur des inventaires, des données administratives et des enquêtes. L'utilisation d'un nouveau type de source nécessite un investissement méthodologique important qui doit pouvoir être amorti sur la durée et assurer la mesure d'évolutions. Les données sont encore faiblement standardisées, leurs formats hétérogènes – il y a en particulier informations qualitatives et quantitatives- la réglementation n'est pas encore stabilisée, les unités déclaratives différentes des unités classiques de la statistique d'entreprise. L'utilisation de ce type de source présente donc encore trop d'incertitudes pour mettre en place des méthodologies d'utilisation coûteuses et lourdes. L'Insee va en revanche chiffrer la part du champ de la statistique d'entreprise que représentent les entreprises soumises à la « Corporate Sustainability Reporting Directive » (CSRD) et prendre connaissance des informations issues de la première vague de reporting. Il fait en revanche d'autres investissements méthodologique dans le domaine de l'effet des activités des entreprises sur l'environnement à un niveau fin qui seront présentés ultérieurement.

Le Sdes, service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, présente ensuite les données mobilisables pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires concernant le tertiaire. Le dispositif éco-énergie tertiaire et la directive européenne 2012/27 imposent des réductions de consommation d'énergie dans le tertiaire, en particulier des bâtiments publics, et des obligations de déclaration des data-centers. La base des données locales de l'énergie, en libre accès, présente des données très granulaires collectées auprès des fournisseurs : elle est très riche et peut avoir de nombreuses utilisations. Pour l'instant, le Sdes dispose de SIRET saisis par Enedis dans la base locale des consommations d'énergie, dans le cadre d'un contrat de gré à gré, mais n'est pas encore en mesure de les diffuser auprès du public de manière plus large.

La base de l'Observatoire de la performance énergétique, de la rénovation et des actions du tertiaire (Opérat) mise en place pour suivre la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments de plus de 1000 m2 ayant une activité tertiaire marchande et gérée par l'Agence de la transition écologique (Ademe), contient des informations détaillées, utiles pour des analyses à l'échelle de l'entreprise, mais n'est pas encore exhaustive. En particulier son champ varie d'une année sur l'autre en fonction du nombre de déclarants. Les données d'Opérat sont publiées sous forme de données ouvertes sur le site data.ademe.fr, au niveau local sous un format qui respecte néanmoins le respect des affaires, et mises à disposition au CASD.

De son côté, l'Insee va renouveler l'enquête sur la consommation d'énergie dans le tertiaire (ECET), ce qui permettra d'actualiser des données qui datent de 2012, en particulier pour décrire les usages dans le tertiaire essentiellement marchand en intégration des questions sur l'autoproduction d'électricité et un module sur les investissements effectués pour économiser l'énergie incluant les coûts des travaux et les aides perçues. Ces travaux se font en partenariat avec d'autres organismes produisant des données proches, en particulier le Centre d'études et de recherche sur l'énergie (Ceren) et avec l'Ademe.

L'estimation de la consommation d'énergie par les data-centers a nécessité un travail pointilleux de mobilisation non seulement de ces sources, mais aussi de comparaison de différentes listes et sources d'information, les modalités de réactualisation de ces données sont en cours de réflexion. Le Shift Project vient d'effectuer une étude prospective à propos de la consommation d'énergie liée au développement de l'intelligence artificielle (IA). Il aimerait pouvoir identifier les serveurs dédiés à l'IA, et parmi eux, ceux utilisés à des fins d'apprentissage et de référencement. Des méthodes d'identification fondées sur les profils de consommation à l'heure pourraient être mises en place, et une réflexion est en cours à Eurostat, mais à moyen terme ; l'identification des data centers est un préalable.

L'Institut des politiques publiques produit des analyses qui enrichissent les évaluations des effets environnementaux dispositifs publics déjà effectuées ; il vise à mettre en place un outil reliant émissions de CO2 de dispositifs publiques dont les entreprises bénéficient à l'échelle individuelle, qui permettra d'évaluer le ciblage environnemental de dispositifs selon qu'ils poursuivent ou non des objectifs environnementaux. Ces travaux sont contraints par les données disponibles ou accessibles : concentration des données sur l'industrie manufacturière, nécessité de recourir à des imputations, difficultés d'articuler les différentes échelles (établissement, entreprise, groupe économique). Ils peuvent être enrichis en élargissant le champ couvert au-delà de l'industrie, en ajoutant aux informations sur les émissions de CO2 des informations à propos d'autres polluants et en suivant mieux les trajectoires individuelles des entreprises. Il est encore difficile d'accéder à certaines données essentielles pour ce projet, portant sur les aides versées et d'identifier les entreprises dans la base locale des consommations d'énergie faute du Siret.

Dans la même dynamique, le département des études économiques de l'Insee est en train de construire une base de données, à des fins d'études, articulant différentes sources (enquêtes, sources administratives) publiquement accessibles ou non, pour avoir des informations au niveau de l'établissement ou de l'entreprise en couvrant les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants sur une période de 2002 à 2020, en fonction des données disponibles. Cette base mobilisera les données des GES du système européen d'échange de quota d'émission, les émissions polluantes des installations industrielles soumises à déclaration, l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie, les données locales de consommation annuelle d'énergie, le tableau international des entrées sorties et ressources-emplois Exiobase et les importations issues des données des douanes. La constitution de cette base nécessite un travail d'attribution d'un Siret aux données de la base locale des consommations d'énergie, de chaînage des données dans le temps, mais aussi de nettoyage des données, d'imputations -qui seront réduites au strict minimum - et de comparaison avec différentes données déjà existantes, en particulier les données agrégées du Citepa. Cette base est construite à des fins d'études menées à l'Insee. Elle est en cours de construction et sera mise à la disposition du public, ainsi que le code associé – sous contrainte de ne pas diffuser de données couvertes par le secret statistique - et au CASD. Une demande existe pour disposer des données de cette base à un niveau plus agrégé.

Cette base ne permettra pas de reconstituer l'empreinte carbone macroéconomique des entreprises ; elle ne couvre pas ltout le scope 3 ; les groupes et leur évolution ne seront pas reconstitués dans cette base ; étant donné qu'elle sera diffusée au niveau établissement, il sera possible aux utilisateurs de les reconstituer ; le choix d'Exiobase plutôt que de Figaro pour affecter des émissions de CO2 aux produits importés est débattu. Ces travaux peuvent aussi permettre d'estimer des coûts d'abattements, question non renseignée par Ecet. Enfin, des secteurs sont plus difficiles à documenter que d'autres, comme le traitement des déchets ou l'agriculture, mais des travaux pourront être menés dans ce domaine.

Sept enquêtes, dont Ecet, ont obtenu un d'avis d'opportunité (deux nouveaux avis, quatre renouvellements d'enquêtes pluriannuelles, un renouvellement d'enquête infra-annuelle). Dans le domaine de l'agriculture, l'enquête Phyto 2026 permettra de répondre aux exigences du règlement SAIO, avec une remontée la même année de données portant sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour toutes les cultures. Elle va utiliser pour les grandes cultures la possibilité pour l'agriculteur de transmettre des données déjà saisies dans son logiciel de gestion parcellaire et d'alléger ainsi sa charge, expérimentées dans le cadre d'un groupe de travail de Cnis. L'enquête sur la structure des exploitations agricoles abordera en plus des thématiques classiques celles du logement de la gestion des déjections des animaux avec volet consacré aux vignobles. L'enquête sur les terres labourables (Terlab) permet tous les ans de mesurer les rendements après récolte des productions biologiques et conventionnelles. Du côté des entreprises du champ non agricole, l'enquête filière Médicaments va être menée pour la première fois, et a fait l'objet d'une large concertation pour sa mise en place. Les enquêtes Sous-traitance et Technologies de l'information et de la communication pour les entreprises de moins de dix salariés vont être renouvelées en 2026, après avoir été menées en 2022. Enfin, un avis positif est donné à la demande d'accès au titre de l'article 7bis par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) aux données administratives des remises conventionnelles sur les produits de santé détenues par le Comité économique des produits de santé (Ceps). La Drees pourra ainsi constituer une base du prix net des médicaments et mieux réaliser le partage volume prix dans les comptes de la santé.